



Compte rendu du Groupe de travail « Conditions de travail » du 10 Février 2009

Paris, le 10 février 2009

Conditions de vie au travail : Enfin à l'ordre du jour ?

Il a fallu attendre ce 10 février 2009 pour avoir enfin une perspective d'avancées sur la mise en place d'un groupe de travail permanent sur les conditions de travail, acté à l'issue des discussions du début 2008, et ce malgré les engagements du Ministre et du Directeur Général.

Les documents préparatoires à la réunion présidée par M. Rambal permettent-ils d'envisager une mise en oeuvre immédiate ? Certes la liste des sujets ouverts n'omet ni la problématique des indicateurs (allègements envisagés), ni les « nuisances » du travail en plateau, ni le management. Elle intègre les risques organisationnels et psychosociaux, la mise en place du document unique, la formation des cadres sur ces points et la place des ACMO.

Dans sa déclaration liminaire, l'Union SNUI – SUD Trésor a posé les conditions de sa participation active à la recherche de solutions concrètes :

« La mobilisation unitaire et massive du 29 janvier n'a pas donné lieu à une réponse suffisante du Président de la République et du gouvernement face aux véritables attentes exprimées par les manifestants et les grévistes. Sur l'ensemble des revendications, les emplois, le pouvoir d'achat, le service public sont de celles sur lesquelles le Ministre de la Fonction Publique doit également s'exprimer afin d'ouvrir des négociations. Et le taux de grève du Ministère des Finances et de la DGFIP n'aura sans doute pas échappé au Ministre du Budget.

Les conditions de travail sont aujourd'hui dégradées au point de générer mal être et souffrance au travail. De toutes les questions concernant directement l'ensemble des agents, c'est celle qui a connu le plus de retard à être traitée, elle était jusqu'à aujourd'hui en panne.

Dans ce contexte, nous ne sommes pas venus pour entendre encore des déclarations d'intentions mais pour discuter au fond et agir de façon concrète pour l'amélioration des conditions de vie au travail.

Les thématiques et la méthode proposées sont de nature à permettre cela, à condition de définir clairement les champs d'action, les thèmes, la méthode et le calendrier. Nous aurons sur chacun de ces points des exigences fortes.

Cela n'a que trop tardé ! Les administrations d'avant la fusion avaient trop longtemps ignoré ou sous estimé l'importance des enjeux, et depuis octobre 2007 cette dimension, pourtant présente dans les discours du Ministre et du Directeur Général, n'a pas donné lieu à une prise en compte systématique et préalable aux modalités de mise en oeuvre de la fusion.

Avant d'entrer dans la discussion fiche par fiche, l'Union SNUI – SUD Trésor tient à rappeler plusieurs points :

Nous contestons la dichotomie affichée entre les différentes instances de concertation, en tout cas nous estimons nécessaire de dépasser ces clivages apparents. Dans la plupart des cas, il nous apparaît nécessaire et utile de définir au niveau national des préconisations transversales. Cela pourrait faire l'objet, comme nous le demandons, d'un CTP annuel dévolu aux conditions de travail.

Concernant les études, notamment ergonomiques, qui ont été faites avec l'aval des représentants de la DGFIP, il nous paraît particulièrement urgent d'en dégager rapidement toutes les préconisations utiles, notamment au regard des restructurations et travaux qui sont d'ores et déjà entrepris en 2009.

Si la liste des sujets mis en discussion nous agrée en grande partie, nous demanderons à ce qu'ils soient plus précisément définis.

L'approche pluridisciplinaire nous paraît utile et nécessaire, y associer l'ensemble des acteurs est une évidence, concrétisée par l'ergonome recruté par la DPAEP et dédié à la DGFIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor exige que la réflexion concernant la doctrine d'emploi et la professionnalisation des ACMO soit partie intégrante des discussions en cours.

La mise en oeuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels, au delà des intentions et des notes, n'est pas effective.

Dans ce cadre, des décisions auraient déjà dues être prises, notamment sur les questions organisationnelles, les indicateurs, les risques psychosociaux, le management et le pilotage. Ces points là doivent être définis au niveau national afin de rendre opérante la destination préventive de cette démarche.

Enfin, la mesure de l'impact des décisions sera un des sujets sur lequel nous pourrons solliciter la maîtrise d'oeuvre, où à tout le moins un avis de l'échelon ministériel. Ce point viendra en son temps, l'urgence est aujourd'hui à la décision et à la concrétisation.

Au bout du compte, au-delà du pilotage et des questions organisationnelles, nous rencontrerons forcément la question des emplois et des moyens. Au bout du compte, nous n'échapperons pas à la finalité du travail, et donc à la finalité et aux modalités des réformes. Mais il y a un vaste intervalle où d'ores et déjà nous pouvons, nous devons être concrets. C'est une urgence sociale dont nous ne devons pas seulement traiter des symptômes, mais en prévenir les causes et en éviter les conséquences. Dès aujourd'hui, il nous faut des clarifications, une méthode et un calendrier. »

M. Rambal affirme la « volonté de résultats concrets ...

Reconnaissant que l'on dispose de « suffisamment d'éléments », M. Rambal affirme la « volonté de résultats concrets, efficaces et visibles pour les agents ». Il a indiqué vouloir impulser une « dynamique » et confirmé la poursuite selon une périodicité trimestrielle du groupe de travail permanent. Il sera précédé de 6 réunions techniques documentées permettant de l'alimenter sur les sujets suivants :

- risques psychosociaux,
- risques organisationnels,
- document unique,
- relations hiérarchiques,
- contrôle de gestion et indicateurs,
- formation des cadres.

Ces réunions, planifiées d'ici fin février, intégreront à la fois les études existantes et seront ouvertes à des intervenants du terrain, de la DPAEP, ergonomes, médecins de prévention, ou extérieurs (CNAM, IRES,...).

Alors que l'Union SNUI – SUD Trésor a demandé la tenue d'un CTPC spécifique, pour M. Rambal ce sujet peut faire l'objet d'un point à l'ordre du jour des CTP (d'abord en central, puis dans les CTP locaux). Comment se fera la prise en compte des travaux du groupe de travail et ses conclusions ? Car si pour M. Rambal, « au niveau local, la réponse est ergonomique », elle est pour nous insuffisante et inadaptée aux enjeux dans la mesure où elle ne couvre pas l'ensemble du champ de la problématique des conditions de travail. La direction a une responsabilité majeure : elle ne peut la renvoyer sur un acteur unique et isolé : l'ergonome.

A notre demande, il a également accepté, sur la base de la charte immobilière, d'aborder la question des travaux et de l'immobilier.

Les représentants de l'Union SNUI – SUD Trésor ont précisé la manière dont ils comptaient aborder les réunions futures : une approche globale des questions tenant aux risques organisationnels et psychosociaux, ainsi qu'aux relations hiérarchiques et aux agents en difficulté. Nous avons rappelé à l'administration ses obligations d'assistance et de protection envers les agents, en condamnant une approche trop souvent répressive des agents dits « en difficulté ».

Nous avons dénoncé la seule volonté d'affichage concernant la tenue des groupes locaux de mise en place du document unique. Nous avons demandé à l'administration de faire un effort conséquent pour donner à cette démarche de longue durée un contenu suffisant. Cela pose concrètement le problème de la disponibilité et des moyens donnés aux ACMO. Pour nous et face aux enjeux, la fonction d'ACMO ne peut s'exercer qu'à temps plein à minima. A la demande insistante de l'Union SNUI – SUD Trésor, M. Rambal a finalement accepté d'inscrire ce point au prochain GT.

Enfin la mise en place d'un indicateur des conditions de travail a-t-elle un intérêt particulier, compte tenu des multiples enquêtes disponibles pour recenser les ressentis et les besoins des agents ? Avant de mesurer les effets d'une action, il nous semble plus urgent...de la mettre en oeuvre et enfin d'agir !